



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

N°AO/Z00/DBA/009/2018

**POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UNE NACELLE DE NETTOYAGE DES
FACADES DE L'IMMEUBLE TOUR DU SIEGE DE LA BCEAO**

MARS 2018

PREMIERE PARTIE : DISPOSITIONS GENERALES

1. Objet

Le présent dossier d'appel d'offres a pour objet de définir les prestations relatives à la fourniture et l'installation d'une nacelle de nettoyage des façades de l'immeuble Tour du Siège de la BCEAO à Dakar, en remplacement des installations existantes. Les travaux envisagés seront exécutés conformément aux textes et normes en vigueur relatifs aux appareils de levage et aux dispositions de sécurité en la matière.

2. Allotissement

Le présent dossier d'appel d'offres est constitué d'un lot unique.

3. Conformité des offres

Toute offre qui ne répondra pas explicitement aux exigences du présent dossier d'appel d'offres sera rejetée pour non-conformité.

4. Visite des lieux

Une visite des installations existantes aura lieu le **lundi 26 mars 2018** au Siège de la BCEAO. Tout candidat qui souhaite participer à cette visite devra manifester son intérêt en communiquant ses nom et prénoms ou ceux de son représentant devant prendre part à ladite visite en envoyant un courrier électronique, à l'adresse courrier.zdba@bceao.int, avec copie au courrier.zdpat@bceao.int, au plus tard le **vendredi 23 mars 2018 à 15h**.

5. Période de validité des offres

La validité des offres devra être d'au moins de cent quatre-vingt (180) jours à compter de la date limite de dépôt des plis.

6. Langue de soumission

L'offre ainsi que tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, devront être rédigés en langue française.

7. Frais de soumission

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre et la Banque Centrale ne sera, en aucun cas, responsable de ces frais ou tenue de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

8. Monnaie de soumission et de paiement

La monnaie utilisée est le franc CFA. Toutefois, l'Euro est accepté pour les fournisseurs établis hors de la zone CFA. Cependant, pour des besoins de comparaison, toutes les offres seront converties en francs CFA.

9. Régime fiscal

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), en date du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité et 8 de l'Accord de Siège conclu le 21 mars 1977 entre le Gouvernement de la République du Sénégal et la BCEAO, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre du présent marché, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA. A cet égard, les formalités d'obtention du titre d'exonération des droits de douane seront accomplies par la Banque Centrale.

10. Présentation des offres

Les offres, établies en trois (3) exemplaires (un original et deux copies), devront être présentées sous double enveloppe fermée, l'enveloppe externe portant la mention « **APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UNE NACELLE DE NETTOYAGE DES FACADES DU BATIMENT DE LA TOUR DU SIEGE DE LA BCEAO** »

A N'OUVRIR QU'EN COMMISSION DE DÉPOUILLEMENT

Au centre

**Monsieur le Directeur
du Budget et des Approvisionnements
BCEAO Siège – Avenue Abdoulaye Fadiga
BP 3108 – DAKAR (Sénégal)**

Chaque exemplaire des offres devra être présenté en quatre (4) parties distinctes :

- une lettre de soumission dûment signée ;
- une présentation de la société du soumissionnaire ou des sous - contractants ;
- une offre technique ;
- une offre financière.

NB : Une copie de l'offre devra également être transmise sous clé USB en version modifiable.

10.1. Lettre de soumission

Le soumissionnaire devra produire une lettre de soumission selon le modèle joint à l'annexe 2.

10.2. Présentation de la société du soumissionnaire ou des sous - contractants

La présentation du soumissionnaire ou des sous-contractants comprendra :

- une présentation générale de la société (dénomination, adresse, domaine de compétence, zones de couverture) ;
- le nom du représentant local pour la prise en charge de la maintenance de la nacelle, le cas échéant ;

Par ailleurs, les soumissionnaires devront fournir copies des documents attestant du statut juridique, du numéro d'immatriculation de la société ainsi que les références bancaires, à savoir :

- Code Banque :
- Code guichet :
- N° du compte :
- Clé RIB :
- IBAN :
- SWIFT :

Les soumissionnaires installés hors de la zone UEMOA devront indiquer leurs coordonnées bancaires conformément aux standards en vigueur dans leurs pays d'origine. Toutefois, ces informations devront être conformes aux normes de codification bancaire internationales.

Ils devront en outre communiquer les nom et prénoms du mandataire légal ainsi que la fonction occupée dans la société.

10.3. Offre technique

L'offre technique comprendra :

- les caractéristiques techniques et normes de performances de la nacelle proposée ;
- la formulation d'avis et remarques ;
- la liste d'au moins trois (3) références techniques similaires appuyées par les attestations de bonne fin d'exécution (contrat ou tout autre document équivalent) ;
- la liste et les CV des personnes chargées du dossier (qualifications et expérience) ;
- la copie des états financiers certifiés par le commissaire aux comptes pour les trois (3) derniers exercices ;
- la communication de toute autre information technique jugée utile.

10.4. Offre financière

Les prix devront être établis en hors taxes et hors douane conformément au cadre de devis estimatif joint à l'**annexe I**.

Les prix indiqués par le soumissionnaire devront être établis en hors taxes et hors douane. Ils devront être fermes, non révisables et comprendre tous les coûts récurrents durant le cycle de vie de la nacelle, conformément à la méthodologie TCO (Total Cost of Ownership, Coût total de possession), à savoir :

- coût d'acquisition ;
- durée de vie ;
- coût de transport, de livraison et d'installation ;
- consommation énergétique ;
- coût de maintenance.

L'utilisation éventuelle de moyens de livraison exceptionnels, même avec l'accord de la BCEAO, ne saurait ouvrir au fournisseur un droit quelconque à supplément ou indemnité.

11. Date et lieu de dépôt des offres

Les offres devront être déposées au Siège de la BCEAO, Avenue Abdoulaye FADIGA – BP 3108 DAKAR - Sénégal, au bureau 509 du 5^e étage de la Tour le **vendredi 20 avril 2018 à 17 H TU au plus tard**.

En ce qui concerne les offres transmises par courrier, le cachet de l'expéditeur (Poste, DHL, CHRONOPOST, EMS...) indiqué sur le pli fera foi.

12. Ouverture des plis et évaluation des offres

Une Commission des Marchés procédera à l'ouverture des plis, la vérification de conformité, l'évaluation et le classement des offres reçues. Il n'est pas exigé de garantie de soumission. Des pièces administratives et financières complémentaires attestant de la régularité de l'entreprise peuvent être exigées avant l'attribution du marché.

L'évaluation des offres s'effectuera sur la base de leur conformité aux spécifications techniques du présent cahier des charges d'une part, et de l'analyse et de la comparaison des prix proposés, d'autre part.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre et d'annuler l'appel d'offres en rejetant toutes les offres, à tout moment, avant l'attribution du marché.

La Banque Centrale pourra exiger du fournisseur de prouver l'origine ainsi que l'état neuf de la nacelle.

13. Publication des résultats et notification provisoire du marché

Les résultats de l'appel d'offres seront publiés sur le site internet de la BCEAO à l'issue du processus d'attribution. A cet égard, tout candidat peut former un recours par écrit, adressé au Directeur Général de l'Administration et du Patrimoine dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés, à compter de la publication des résultats. Le recours ne peut porter que sur l'attribution du marché. Le délai de réponse de la BCEAO est de dix (10) jours maximum. Passé ce délai et sans une réponse de la BCEAO, le recours doit être considéré comme rejeté.

Dans l'attente de l'issue d'un éventuel recours, une notification provisoire sera adressée au soumissionnaire pressenti.

14. Notification définitive du marché

L'attribution du marché sera notifiée au soumissionnaire retenu. Un contrat pourrait lui être soumis pour signature. La date de signature du contrat par les deux Parties constituera le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

15. Lieu de livraison et d'installation

La nacelle commandée devra être livrée et installée dans les locaux du Siège de la BCEAO à Dakar.

16. Délai de livraison et d'installation

16.1 Le délai de livraison et d'installation de la nacelle devra être indiqué dans la soumission et commencera à courir à compter de la date de commande.

16.2 Ce délai devra être scrupuleusement respecté sous peine d'application d'une pénalité égale à un pour mille (1‰) du montant de la commande, par jour calendaire de retard. Toutefois, le montant de ces pénalités ne peut excéder cinq pour cent (5 %) du prix du marché.

17. Réception

La réception provisoire se fera à la fin de l'installation et après vérification du bon fonctionnement de la nacelle, attestée par un procès-verbal signé par les deux Parties. La réception définitive sera prononcée à la fin de la période de garantie d'un (1) an.

18. Garantie

La nacelle livrée et installée devra être neuve, de bonne qualité et garantie contre tout vice de fabrication, la période de garantie pièces et main-d'œuvre devra être d'au moins un (1) an.

En cas de non-conformité, son retour sera entièrement à la charge du fournisseur. Les travaux seront exécutés conformément aux textes et normes en vigueur relatifs aux appareils de levage et aux dispositions de sécurité en la matière.

19. Modalités de paiement

En cas d'attribution du marché, les modalités de règlement proposées sont les suivantes :

- une avance forfaitaire de démarrage de trente pour cent (30 %) à la signature du contrat contre la fourniture d'une lettre de garantie à première demande délivrée par un organisme financier de premier ordre reconnu par la BCEAO. La mainlevée de cette garantie est effectuée par la Banque Centrale, à compter de la date de signature du bordereau de livraison ;
 - soixante-cinq pour cent (65 %), à la livraison et l'installation conformes de la nacelle attestées par la signature du procès-verbal de réception provisoire ;
-

-
- cinq pour cent (5 %) au titre de la retenue de garantie libérable à la fin de la période de garantie ou dès la réception définitive ou sur présentation d'une caution de garantie d'égal montant délivrée par un établissement financier reconnu par la BCEAO.

20. Litiges et contestations

20.1 Tout litige sera réglé à l'amiable. A défaut, le différend sera, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) et tranché par un (1) arbitre *ad hoc* désigné par la CCJA.

20.2 L'arbitrage se déroulera en langue française, à Dakar au Sénégal, et selon le droit sénégalais.

20.3 Les frais de l'arbitrage seront à la charge de la partie succombante.

21. Informations complémentaires

21.1 Pour toute demande d'informations complémentaires, les soumissionnaires pourront prendre l'attache de la Direction du Budget et des Approvisionnements, par courriel au moins dix (10) jours avant la date limite de dépôt des offres à l'adresse : courrier.zdba@bceao.int .

21.2 Les questions formulées ainsi que les réponses apportées seront systématiquement mises en ligne sur le site internet de la BCEAO à l'adresse www.bceao.int.

A ce titre, les candidats sont invités à consulter régulièrement ce site internet.

DEUXIEME PARTIE : DESCRIPTION DES INSTALLATIONS EXISTANTES ET DES PRESTATIONS ATTENDUES

Les travaux envisagés seront exécutés conformément aux textes et normes en vigueur relatifs aux appareils de levage et aux dispositions de sécurité en la matière notamment les normes :

- NF EN 10204 relative aux produits métalliques-types de documents de contrôle ;
- NF EN 81-20 relative aux règles de sécurité pour la construction et l'installation des ascenseurs ;
- NF EN 1991 – 3 relative aux actions induites par les appareils de levage.

NB : Dans le choix des équipements proposés, les soumissionnaires devront nécessairement tenir compte des encombrements en terrasse, notamment les différents aménagements (équipements de climatisation, extracteurs d'air et caniveaux d'évacuation des eaux pluviales et du chemin de roulement de la nacelle).

1. Description des installations existantes

La nacelle existante est constituée de deux bras supports pivotants, d'une cabine et d'un chariot. Les bras pivotants permettent l'accès des usagers en toute sécurité sur la terrasse et présentent l'avantage d'adapter la distance façade/nacelle aux conditions locales lorsque l'appareil est en position travail. L'équipement est destiné essentiellement aux travaux de nettoyage de vitres, d'entretien de façades, de peinture, de décoration, de ravalement, de pose de joints, de finition et de réparation, etc.

1.1 Caractéristiques techniques de la nacelle existante

a) Nacelle

La nacelle devant faire l'objet de remplacement comporte un chariot entièrement capoté. La cabine est construite en métal léger avec des parois pleines jusqu'à la hauteur d'un (1) mètre. Sur le dossier se trouve un garde corps. Des œillets sont prévus pour l'accrochage des ceintures de sécurité des usagers. Une marche à mi-hauteur facilite l'accès à la nacelle.

Deux récipients sont prévus dans la cabine pour l'eau de nettoyage des façades. Les parties de la cabine faisant face à la façade reçoivent des profilés de protection en caoutchouc afin d'éviter de dégrader celle-ci.

Ses spécificités techniques sont les suivantes :

- Type : W 5346 ;
- n° de série M 16 – 189 ;
- Charge : 265 kg ;
- Vitesse : 0,17 m/s ;
- Course : 76 m ;
- la puissance ;
- Poids total : 3190 kg

b) Mécanisme de levage

Les commandes de levage et du chariot sont faits par des boutons poussoirs (commande « main morte ») installés sur le chariot et dans la cabine.

La cabine coulisse lors de son déplacement dans des rails aménagés sur toute la façade de l'immeuble pour assurer sa stabilité.

Il se caractérise par :

- hauteur de levage : 100 m ;
- moteur / treuil : électrique / type à treuil de levage sur le chariot ;
- chemin de roulement : sur rails ;

c) Câbles de suspension

Caractéristiques des câbles de suspension de la nacelle existante avec volant de commande :

- Nombre : 4/1 ;
- Matière : Acier DIN 3062 ;
- Constructeur : GUSTAV WOLF ;
- Diamètre du câble : 6,5 mm ;
- Charge de rupture minimum : 30 kN ;
- Nombre de torons : 8 ;
- Genre d'abattage : câblage croisé

d) *Chariot*

- Longueur : 3,50 m ;
- Largeur : 0,70 m ;
- Hauteur : 1,00 m ;
- Poids : 175 kg ;
- Accessoires : 2 réservoirs d'eau.

I.2. Principe de fonctionnement

La nacelle est suspendue par quatre (4) câbles en acier galvanisé dont deux (2) porteurs et deux (2) de sécurité, surdimensionnés avec un coefficient de sécurité supérieur ou égal à 10, qui s'enroulent sur un tambour rainuré, logé dans le chariot, les renvois s'effectuant sur poulies.

L'enroulement en une couche et le déroulement des câbles sur le tambour s'effectuent par un moteur à travers un réducteur moteur, une chaîne de transmission et une vis sans fin. A l'aide des boutons poussoirs sur le chariot ou dans la nacelle, le sens de rotation peut être inversé de manière à provoquer l'enroulement ou le déroulement.

Les deux bras supports sont exécutés comme supports à caisson fermé de construction soudée, à paroi pleine. Ils sont reliés par un tube solide. Le moteur de pivotement entraîne une vis sans fin qui, à l'aide d'une noix solidaire du tube, provoque le pivotement de ce dernier.

A l'aide de boutons poussoirs commandant le moteur, le sens de rotation peut être inversé de manière à provoquer le retour des bras. L'angle de pivotement des bras supports est limité par des interrupteurs de sécurité de fin de course.

2. Description des prestations attendues

2.1 Description du matériel

La nacelle à fournir devra être équipée notamment :

- des ventouses de maintien en position travail ;
 - un plancher ;
 - parapet barre de protection d'une hauteur minimum de 1,10m ;
 - deux (2) réservoirs d'eau de 25 litres chacun ;
 - des instruments et attente pour les ceintures de sécurité ;
 - des coffrets électriques étanches ;
-

-
- un système d'interphone entre l'opérateur chariot et l'utilisateur en cabine ;
 - un système de sécurité en cas d'accrochage d'un obstacle en descente ;
 - un système de limiteur de surcharge ;
 - un système d'impossibilité de manœuvre du chariot si la nacelle n'est pas en terrasse ;
 - un système d'élévateur avec moteur électrique-système de réduction frein automatique à guide pour câbles ;
 - un tambour d'enroulement sur les câbles électriques ;
 - un système de descente manuelle en cas de manque de courant prolongé ;
 - un système d'anti-chutes sur les 2 câbles de sécurité ;
 - des câbles de suspension qui devront comprendre à l'intérieur un câble électrique servant à l'alimentation de l'interphone.

2.2 Description des travaux

Les travaux envisagés concernent :

- systèmes de sécurité, raccordements électriques nécessaires, etc) ;
- L'entretien des rails de roulement de la nacelle en terrasse et des rails de guidage de la cabine sur les façades du bâtiment ;
- la fourniture des essais de fonctionnement et la mise en service ;
- la fourniture de la documentation complète de la nacelle en langue française ;
- la fourniture d'un certificat d'essai de l'usine du tambour enrouleur ;
- la fourniture d'un « certificat d'essais en usine pour câbles métalliques » indiquant :
 - la longueur (mètre) ;
 - le diamètre (millimètre) ;
 - le type de construction ;
 - le type de la surface des fils ;
 - la résistance nominale (N/mm²) ;
 - le type de brassage des torons ;
 - la charge de rupture totale calculée (KN) ;
 - la force de rupture minimale (KN) ;
 - le poids par unité de longueur (kg/m).

Les câbles à fournir et à installer seront adaptés à l'équipement proposé et leur longueur minimale sera d'au moins 100 m. Il comporteront un câble électrique pour l'alimentation de l'interphone. Les soumissionnaires pourront toutefois, proposer un autre système pour l'alimentation électrique de l'interphone.

N.B : La vérification de conformité du matériel et des travaux par un bureau de contrôle agréé sera à la charge de la BCEAO.

2.3 Essais

Avant la réception provisoire et la réception définitive, il sera effectué par le Bureau de Contrôle en présence du Maître d'Ouvrage les essais suivants :

-
- Visite générale :
 - ✓ vérification du fonctionnement silencieusement sans vibration ;
 - ✓ vérification des spécifications et contraintes des câbles ;
 - ✓ vérification de l'absence de glissement des câbles sur le tambour.
 - Essai de variations de vitesse

La vitesse en montée ou descente en charge maximale ne doit pas varier de + ou – 10% de la vitesse nominale sous tension et fréquences normales.

- Essai d'isolement de chaque circuit ;
 - Vérification des mises à la terre ;
 - Essais des systèmes de sécurité :
 - ✓ essai de fonctionnement du système anti-chute ;
 - ✓ essai de sécurité de fin de course ;
 - ✓ essai de fin de course haut de levage de la nacelle ;
 - ✓ essai de fin de course de basculement des bras de suspension ;
 - ✓ essai de fin de course de translation du chariot ;
 - ✓ essai des freins ;
 - ✓ essai de la sécurité d'obstacle de façade ;
 - ✓ autres essais de sécurité ;
 - ✓ essai des équipements de communication entre l'opérateur en terrasse et l'utilisateur.
 - Epreuves :
 - ✓ statique 50% de la charge nominale ;
 - ✓ dynamique 20% de la charge nominale.
-

ANNEXE 1**Cadre du devis quantitatif estimatif pour le remplacement d'une (1) nacelle de nettoyage des façades de la Tour du Siège de la BCEAO**

N°	DESIGNATION	Unité	Qté	PU (FCFA)	P.T HT (FCFA)
1	Nacelle complète électrique (marque et type à préciser)	U	1		
2	Câble de suspension de la nacelle	ml	400		
3	Main d'œuvre pour la dépose de la nacelle existante, l'installation de la nouvelle nacelle, les essais, le réglage et la mise en service des nouvelles installations.	FF			
4	Lot de pièces de rechange de première nécessité (liste des pièces et prix unitaire sur 5 ans)				
5	Reprise des installations déposées (moins-value)				
6	Coût du transport				
7	Coût de l'installation				
8	Consommation électrique du moteur				
9	Durée de vie estimée de l'équipement				
10	Option : Entretien des rails de roulement en terrasse et des rails de guidage de la cabine sur les façades (prestations à détailler)				
TOTAL HT-HD FCFA					
Coût annuel du contrat d'entretien et de maintenance (pièces et main-d'œuvre)					

NB : Ce cadre de devis quantitatif et estimatif est donné à titre indicatif. Il peut donc être complété sur la base de l'expérience et l'expertise de chaque soumissionnaire.

ANNEXE 2 : (Formulaire de soumission)

(indiquer le lieu et la date)

A l'attention de :

MONSIEUR LE DIRECTEUR DU BUDGET ET DES APPROVISIONNEMENTS

BCEAO/SIEGE

BP 3108 DAKAR

SENEGAL

Objet : Fourniture et installation d'une (1) nacelle de nettoyage des façades du bâtiment de la Tour du Siège de la BCEAO

Nous, soussignés, (Nom, Prénom et qualité) soumettons par la présente, une offre de prix pour la fourniture et l'installation d'une (1) nacelle de nettoyage des façades de l'immeuble Tour du Siège de la BCEAO d'un montant deFCFA ou euro HT-HD.

Nous déclarons par la présente que toutes les informations et affirmations faites dans cette offre sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification.

Notre offre engage notre responsabilité et, sous réserve des modifications résultant des négociations sur le montant du marché, nous nous engageons, si celle-ci est retenue, à commencer la prestation, au plus tard à la date convenue lors desdites négociations.

Signataire mandaté

Nom et titre du signataire
